

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**Direction générale de l'alimentation  
Service de la Prévention des Risques  
sanitaires de la Production primaire  
Sous-direction de la santé et de la  
protection animales**

**Bureau de la protection animale**

Adresse : 251, rue de Vaugirard  
75 732 PARIS CEDEX 15  
Dossier suivi par : Marie-Paule PREUX  
Tél. : 01 49 55 84 70  
Fax : 01 49 55 81 97  
Réf. interne : BPA – MPP/18

Monsieur Antoine COMITI  
Président de l'association L214  
B.P. 96  
69672 BRON CEDEX

Paris, le 19 2 MARS 2010

**Objet : note de service DGAL/SDSPA/N2004-8160**

Monsieur le Président,

Vous avez à nouveau appelé l'attention de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) sur la modification de la note de service DGAL/SDSPA/N2004-8160 relative au transport des chevreaux.

Comme il vous l'a été précédemment mentionné, la DGAL, consciente du problème de protection animale qu'engendre la note précitée, a prévu une réunion de travail à cet effet, en présence des professionnels concernés.

Cette réunion a eu lieu le vendredi 26 février 2010. Il y a été noté divers problèmes parmi lesquels, par exemple, des modifications effectuées par un des exploitants pour augmenter la hauteur des cages ayant provoqué d'autres atteintes à la protection animale (chevreaux qui se piétineraient les uns les autres). Je souhaite donc mener une étude scientifique comparée des différents systèmes pour objectiver les avantages et les inconvénients de chacun au regard de la protection animale. Je vous tiendrai informé de la suite de ces travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général Adjoint  
Chef de Service de la Coordination  
des Associations - C. V. O.  
  
Jean-Luc ANGOT